

## Rachat franchise voiture de location – Déclaration sinistre

### Informations générales

- **Assureur :**  
Inter Partner Assistance SA  
Boulevard du Régent 7  
B - 1000 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 550 04 76  
E-mail : claims-assistance@axa-assistance.com
- **Preneur d'assurance :**  
CRELAN SA  
Boulevard Sylvain Dupuis 251  
B-1070 Bruxelles
- **Titulaire de la carte Visa Credit Crelan :**  
Nom - Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Type de carte : Visa Gold   
Numéro de carte :  xx    x
- **Assuré :**  
Nom - Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone – GSM : .....  
E-mail : .....

### Informations relatives au voyage

- Nature du voyage  Professionnel  Privé
- Nom de l'agence de location : .....
- Location véhicule du : //..... jusqu'au //.....
- Nom du conducteur + lien de parenté avec le titulaire de la carte de crédit : .....
- Date du sinistre : //.....
- Description exactes des circonstances du sinistre : .....  
.....  
.....
- Descriptions exactes des dommages au véhicule : .....  
.....  
.....
- Existe-t-il un droit de recours auprès d'une tierce partie ? .....
- Montant de la franchise qui vous a été facturé : ..... EUR

## Pièces justificatives

Documents à joindre à ce formulaire :

- preuve de paiement du véhicule de location avec la carte de crédit Crelan (relevé des dépenses de la carte de crédit et facture/ticket).
- copie de la facture de location
- copie du contrat de location
- copie du rapport de sinistre établie par la compagnie de location après avoir rendu le véhicule
- copie du constat à l'amiable de sinistre (si d'application)

## Remboursement

Numéro de compte bancaire : .....

SWIFT (BIC) : .....

IBAN : .....

## Déclaration de l'assuré titulaire de la carte de crédit

La personne concernée déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives au traitement de ses données personnelles par l'assureur telles que reprises dans les conditions générales des assurances de Visa Gold Crelan et consent au traitement de ses données à caractère personnel, en ce compris ses données personnelles à caractère médical, par l'assureur, Inter Partner Assistance, responsable du traitement :

OUI      NON (\*)

\* Si vous refusez de donner votre consentement (NON), l'assureur Inter Partner Assistance sera dans l'impossibilité de traiter votre déclaration de sinistre.

En cas d'interrogation relative au traitement de vos données personnelles, et si vous ne trouvez pas les réponses dans les conditions générales des assurances de Visa Gold Crelan, vous pouvez envoyer un courrier à Inter Partner Assistance - Délégué à la protection des données, Boulevard du Régent, 7 à 1000 Bruxelles ou un e-mail à [dpo.BNL@axa-assistance.com](mailto:dpo.BNL@axa-assistance.com)

**Le soussigné déclare avoir répondu aux questions de manière correcte et que toutes les informations et données concernant le dommage sont exactes et que le sinistre n'a pas été déclaré auprès d'une autre compagnie d'assurances. Le soussigné donne par la présente la permission de recouvrement auprès d'une tierce partie.**

Signature de l'assuré

Date

Formulaire dûment complété, signé et accompagné de tous les documents requis à renvoyer à Inter Partner Assistance

- de préférence par e-mail à : [claims-assistance@axa-assistance.com](mailto:claims-assistance@axa-assistance.com)
- ou par la poste à : Crelan Visa Classic/Visa Gold  
Service remboursements  
Boulevard du Régent, 7  
B-1000 Bruxelles